Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260305-45_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
35	1

Date de la convocation
20 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13 Mars 2026

et publication le 13 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 Mars à 17h30,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arc-en-Ciel de Maël_Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Guy Le Foll – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Evelyne Minier – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Pierre-Yves Daniel – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Delphine Cochennec – Marie-Anne Somda – Nolwenn Burlot – Marie-Claude Le Tanno - Guégan

Monsieur Christophe Jagu excusé donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Eric Burlot, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Rollande Le Borgne

Délibération 45.2026 Avance du budget principal au budget annexe du Transport Rural A la Demande (TRAD) pour l'année 2026

La Présidente expose au Conseil Communautaire qu'il convient de verser une subvention d'équilibre chaque année au Budget annexe du Transport Rural à la Demande (TRAD) qui est un Service Public Administratif. Pour équilibrer un budget annexe SPA, la collectivité territoriale peut donc verser une subvention.

Une somme de 409 556 € a été inscrite au budget principal de l'exercice 2026 représentant la subvention prévisionnelle devant équilibrer le budget annexe du TRAD.

Afin de pouvoir régler les dépenses du budget TRAD, le Comptable du Service de Gestion Comptable de Loudéac nous sollicite pour le versement d'une subvention d'équilibre.

Il est proposé au Conseil Communautaire de verser le montant de subvention inscrite au budget primitif par tranche à due concurrence de la somme inscrite au budget général au budget TRAD.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

- D'approuver le versement d'une subvention au budget TRAD inscrite au budget primitif par tranche à due concurrence de la somme inscrite au budget général,

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260305-45_2026-DE

2026-45

- Délègue à la Présidente la faculté de procéder à différents versements annuels par certificats administratifs dont le montant total ne pourra pas dépasser la subvention inscrite au budget général 2026.

Madame Rollande Le Borgne

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.